

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 27 novembre 2024**  
**L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre**  
**À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 9**

**Quorum : 9**

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Christian JANOT

**ABSENTS :**

Madame Magali ROUX, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY, Madame Eliette MAUTREF donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Charles BOUVIER donne pouvoir à Monsieur Luc GUERIN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

**N°28\_271124**

**Objet :** Demande d'aide financière  
exceptionnelle auprès de la DDETS pour  
la réalisation de travaux au sein de la  
Maison du partage

**Date de la convocation :** 21/11/2024

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par  
Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20241127-271124\_28-DE  
Reçu le 04/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
04/12/2024

**Délibération n°28\_271124 :**

**Objet : Demande d'aide financière exceptionnelle auprès de la DDETS pour la réalisation de travaux au sein de la Maison du partage**

**Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) accompagne depuis plusieurs années la Maison du Partage du CCAS dans sa mission d'accompagnement des plus fragiles.

La DDETS finance une partie du fonctionnement du dispositif, sur ses opérations accueil de jour, médiation de rue et dans la gestion des risques météorologiques notamment le plan grand froid et canicule.

En 2022, la DDETS a également soutenu financièrement un projet spécifique de la Maison du Partage visant à améliorer les conditions d'accueil des usagers. L'aide ainsi octroyée par la DDETS en cofinancement avec le CCAS a permis de rénover les quatre douches vétustes mais aussi d'acquérir un lave-linge et un sèche-linge, équipements nécessaires au bon fonctionnement du service.

Dans un souci d'amélioration continue des conditions d'accueil, et compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de l'accueil de jour, il est aujourd'hui nécessaire de réaliser un bureau supplémentaire ainsi qu'un espace extérieur couvert, travaux initialement prévus dans la demande de financement exceptionnelle 2022 mais n'ayant pu aboutir faute de crédits suffisants.

Le CCAS réitère en conséquence une demande d'aide financière exceptionnelle auprès de la DDETS afin de finaliser la démarche entreprise.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**CONSIDÉRANT** que la Maison du Partage apporte au quotidien une aide aux plus fragiles avec son accueil de jour, ses maraudes et ses actions de veille sociale tout au long de l'année,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration de l'accueil du public pour faire face à une augmentation journalière de la fréquentation,

**CONSIDÉRANT** le besoin de créer un espace aménagé en extérieur permettant d'offrir un accueil en période de risques sanitaires (épidémie, pandémie),

**DECIDE:**

**ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** auprès de la DDETS une subvention par opération,

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les dossiers de demande de financement ainsi que tous documents afférents à ces demandes de nature à permettre la mise en œuvre de la présente délibération,

**ARTICLE 3 : D'IMPUTER** la recette de fonctionnement liée à cette subvention au chapitre 74 du budget principal du C.C.A.S.

**ARTICLE 4 : D'IMPUTER** la recette d'investissement liée à cette subvention au chapitre 13 en section investissement du budget principal du C.C.A.S.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**